



HAL
open science

L'Europe des paradis fiscaux

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. L'Europe des paradis fiscaux. Mihaela Ailincăi; Constance Chevallier-Govers; Vêrane Edjaharian-Kanaa. Les Europes : de l'intérieur, vers l'extérieur : mélanges en l'honneur du professeur Catherine Schneider, mare & martin, pp.753-778, 2021, Liber amicorum, 978-2-84934-506-1. hal-03363143

HAL Id: hal-03363143

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03363143>

Submitted on 3 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Europe des paradis fiscaux

Jacques Fontanel

Les Europes de l'intérieur, vers l'extérieur,
Ailincă, M.A., Chevalier-Covers, C., Edjaharian-Kanaa, V. (Ed.)
Ed. Mare @ Marin
Kremlin-Bicêtre

Dans un monde d'intérêts nationaux hétérogènes, il est difficile de faire face à l'optimisation et à l'évitement fiscal sans solidarité entre les Etats. L'Union européenne est constituée d'Etats membres aux intérêts souvent divergents et aux comportements peu exemplaires. En 2017, le Luxembourg, la Suisse, les îles Caïmans, la City de Londres, l'Irlande, la Belgique et les Pays-Bas étaient considérés parmi les 15 paradis fiscaux du monde par les ONG, alors que la Commission européenne n'avait retenu aucun membre de l'UE dans les 30 pays qu'elle avait ainsi qualifiés. Il est pourtant indéniable que la base du développement économique de la Suisse, de l'Irlande ou du Luxembourg a été la conséquence des conditions fiscales très favorables accordées aux entreprises étrangères et à la rétention d'information dans le secteur bancaire. La plupart des firmes multinationales utilisent les paradis fiscaux pour optimiser leurs bénéfices. La guerre fiscale n'a pas encore été déclarée, mais elle menace. Plusieurs actions ont été entreprises durant ces dernières années pour réduire ces disparités d'imposition, le secret bancaire, l'opacité financière. Un impôt européen significatif permettrait de réduire ces injustices et de restaurer la démocratie

In a world of heterogeneous national interests, it is difficult to deal with tax optimization and tax avoidance without solidarity between states. The European Union is made up of member states with often divergent interests and less than exemplary behaviour. In 2017, Luxembourg, Switzerland, the Cayman Islands, the City of London, Ireland, Belgium and the Netherlands were considered among the 15 tax havens of the world by NGOs, while the European Commission had not retained any EU member in the 30 countries it had so qualified. It is undeniable, however, that the basis for the economic development of Switzerland, Ireland or Luxembourg has been the consequence of the very favourable tax conditions granted to foreign companies and the withholding of information in the banking sector. Most multinational companies use tax havens to optimize their profits. The tax war has not been declared yet, but it is threatening. Several actions have been taken in the last few years to reduce the disparities in taxation, banking secrecy and financial opacity. A significant European tax would reduce these injustices and restore democracy.

Europe, Union européenne, evasion fiscale, optimisation fiscale

Europe, European Union, tax evasion, tax optimization

La globalisation économique marchande a singulièrement transformé l'importance du rôle l'Etat dans la vie nationale. Le gouvernement avait auparavant pour fonction la sécurité des biens et des personnes, la mise en place des lois sociétales et sociales, la représentation de ses citoyens dans les organisations internationales et l'organisation des solidarités nécessaires à une coexistence pacifique et solidaire de ses administrés. D'aucuns y ont ajouté la puissance, l'exercice de la force ou la redistribution des revenus¹. Avec la mondialisation marchande de l'économie, la compétition internationale est devenue l'exercice pratique et quotidien des agents économiques. L'Etat a perdu une partie de ses prérogatives et il est concurrencé lui-même par les autres Etats et les firmes multinationales dans l'expression de ses choix stratégiques, politiques et économiques. L'exercice de la démocratie participative est devenue beaucoup plus difficile à appliquer.

Cependant, si la concurrence plus ou moins « débridée » s'est installée comme règle mondiale, avec une volonté affirmée de réduire l'interventionnisme économique des Etats, les firmes, les banques et les particuliers ne manquent pas, en cas de besoin, de faire appel aux autorités publiques en vue d'améliorer leur compétitivité ou leur pouvoir d'achat. Les citoyens maintiennent légitimement leur pression sur les pouvoirs publics pour réduire la précarité ou pour améliorer leurs revenus, alors que les gouvernements sont parfois contraints à accorder des avantages fiscaux importants aux sièges des entreprises multinationales et à respecter, par traité, les conditions du fonctionnement de l'économie marchande, sauf exception. D'un côté, dans un système de concurrence hétérogène, les entités économiques à fortes ressources souhaitent réduire leurs impôts, alors que, d'un autre côté, les « déshérités » de la croissance demandent une aide accrue des pouvoirs publics. Dans ce contexte, les Etats sont sollicités à intervenir pour développer les infrastructures et les solidarités nationales (comme l'école, l'université, la santé, les retraites, etc.), alors que les firmes cherchent à réduire leur écot aux ressources publiques, en pratiquant allègrement, souvent légalement, l'évitement et l'optimisation de leurs impôts, et parfois, illégalement, la fraude ou les arrangements fiscaux d'opportunité.

Du fait de la globalisation économique, une forme d'économie parallèle (les « paradis fiscaux ») a été organisée dans un cercle restreint d'agents économiques disposant de ressources économiques élevées. Elle permet aux propriétaires de placer leurs capitaux, même virtuellement, dans des places financières particulièrement peu exigeantes en termes de fiscalité et de contrôle de l'origine des fonds ainsi placés ou investis. Le plus souvent,

¹ Barre, R., Fontanel, J. (1989), Principes de politique économique. Coll Eco+, PUG, Grenoble.
Fontanel, J. (2001), L'action économique de l'Etat. Editions L'Harmattan, 2001.

les « paradis fiscaux » sont apparentés à des pays de petite dimension, situés dans des lieux souvent qualifiés d'exotiques. Cependant, une analyse plus fine témoigne de l'intervention des grandes puissances dans ces constructions « fictives » qui échappent partiellement aux statistiques économiques et financières habituelles, en leur faisant perdre une partie non négligeable de leur fiabilité². Ainsi, sous de nombreux aspects, certains Etats fédérés de grands Etats (notamment le Delaware aux Etats-Unis) appliquent des impôts si faibles sur les profits des sociétés qu'ils attirent ainsi de nombreuses entités économiques (entreprises, institutions financières, particuliers) qui renâclent à payer les prélèvements obligatoires dans leurs pays d'origine ou de production. Au sein de l'Union européenne, plusieurs Etats partenaires, arguant de leur souveraineté en matière de finances publiques, profitent de cet état de fait pour attirer les capitaux, sans trop se poser de questions sur la provenance ou la nature de ces fonds³. En Europe, la Suisse, la City de Londres ou le Luxembourg⁴ disposent d'un secteur financier aussi hypertrophié qu'opaque.

Il n'existe pas de définition consensuelle du concept de paradis fiscal⁵, notamment parce que cette notion recouvre des opérations hétérogènes qui se superposent (ou non) dans ces territoires ou Etats. Depuis la mise en évidence de l'importance de l'optimisation fiscale dans le cadre de montages financiers aussi secrets que complexes, notamment avec les affaires dites de « Panama's et Paradise's papers », la question est enfin débattue publiquement grâce à l'intervention d'un groupe de médias. Les sociétés et les personnalités impliquées démontrent l'étendue du phénomène. De Bernard Arnaud⁶, Marcel Dassault, le prince Charles, la Reine d'Angleterre, le chanteur Bono, Lewis Hamilton, les proches de Donald Trump, Vladimir Poutine ou Justin Trudeau en passant par les sociétés multinationales comme Shell, Nike, Starbucks, Facebook, Apple ou McDonalds⁷, ces révélations portant sur l'analyse d'un nombre limité de sociétés spécialisées dans ces opérations, démontrent l'étendue potentielle considérable du problème. Selon certaines estimations, les multinationales

² Choubaeva, V., Fontanel, J. (2015), Les paradis fiscaux, réglementaires, bancaires et judiciaires ou les pays « filous ». Esprit RI : Le blog officiel de l'ILERI. 2015. <hal-01939424>

³ Les paradis fiscaux n'intéressent pas seulement les particuliers désireux de se constituer une « épargne de précaution » ou de déposer légalement de « l'argent sale », ils sont enrichis surtout avec les grandes sociétés et banques multinationales, lesquelles ont mis au point des procédures financières destinées à l'optimisation ou à l'évitement fiscale.

⁴ Ce pays est le troisième gestionnaire mondial des actifs financiers gérés, après le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et deuxième marché des fonds communs de placement.

⁵ Fontanel, J. (2016), Paradis fiscaux, pays « filous ». La fuite organisée des impôts vers les pays complices. L'Harmattan, Paris.

⁶ Bernard Arnaud utilise six paradis fiscaux pour optimiser son propre patrimoine.

⁷ McDonald's a bénéficié du système « tax rulings » avec le Luxembourg. La société cherche des garanties avant de s'installer, notamment que l'entité McDonald's Europe Franchising ne serait pas redevable de l'impôt sur les sociétés sous réserve du paiement de la redevance aux Etats-Unis. Ce qui n'a jamais été le cas.

déplaceraient au moins 40 % de leurs profits dans les paradis fiscaux. Les Universités d'Oxford et de Cambridge ont investi des millions d'euros dans la prospection pétrolière avec des fonds offshore. En 2006 et 2007, la banque HSBC de Genève a mis en place un système de fraude fiscale. Le placement de l'argent de ses clients dans des sociétés offshore a permis l'évasion de plus de 252 milliards de dollars dans plus de 200 pays. La banque UBS, la plus grande banque privée de la Confédération Helvétique, est accusée de démarchage illicite de clients et de délits aggravés de fraude fiscale par la France, qui lui réclame 3,7 milliards d'euros d'amende.

Face à l'importance de ces révélations, il est possible de comprendre que trop d'entreprises et de personnalités sont impliquées dans ces scandales pour que les révélations ne se fassent pas au compte-gouttes et que les opérations pour y remédier soient retardées pour trouver les moyens d'une amnistie générale à venir, pour ne pas désespérer les peuples et les citoyens. Les Etats, souvent fortement endettés, se proposent aujourd'hui de récupérer et d'améliorer la collecte des ressources qui leur sont dues. Cependant, dans un monde d'intérêts nationaux hétérogènes, il est difficile de faire face à l'optimisation et à l'évitement fiscal sans solidarité entre les Etats. Sur ce point aussi, l'Union européenne n'est pas exemplaire. Avant de comprendre pourquoi elle est si perméable à l'évitement fiscal de ses membres, il est nécessaire de comprendre la diversité des situations et des actions des « paradis fiscaux » potentiels.

Principales caractéristiques

Le terme de paradis fiscal est souvent utilisé pour définir l'ensemble des « territoires non coopératifs » disposant de ressources d'origine opaque, sans lien avec des opérations « physiques » ou « matérielles » concrètes. Pour l'OCDE, un paradis fiscal comprend plusieurs caractéristiques significatives, notamment la mise en place d'un secret bancaire strict (opposable aux juges étrangers), la faiblesse des taxes et impôts perçus, une grande liberté de mouvements des capitaux pour les résidents et les non-résidents, la faiblesse du formalisme concernant l'implantation d'une entreprise étrangère, une coopération judiciaire internationale limitée et une stabilité économique et politique avérée et réputée pour limiter les risques. De nombreux petits pays bénéficient du support d'un centre financier de dimension mondiale et de l'appui judiciaire d'un grand pays. Le Royaume-Uni dispose, par exemple, de territoires de petite taille, parfois sans personnalité juridique, dont la base fondamentale de leur produit national ou territorial dépend principalement de leurs activités financières, juridiques, bancaires et comptables particulièrement compétitives. Leur activité principale consiste à favoriser l'évasion ou l'optimisation fiscale,

grâce à des infrastructures de haute technologie numérique⁸. Comment déterminer un paradis fiscal, à partir de quel taux d'imposition ? Le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (concerné par les îles Vierges) considèrent qu'un taux d'imposition de 0% sur les sociétés n'est pas une preuve irréfutable de dumping fiscal. Les concepts ont leur importance et ce genre d'analyse peut difficilement être acceptée par les contribuables et les citoyens avertis.

Il faut distinguer les paradis fiscaux « stricto sensu », les paradis réglementaires, les paradis judiciaires et les centres financiers offshore (OFC, Offshore Financial Center)⁹.

- **Les paradis fiscaux stricto sensu** disposent d'un système fiscal simple, à très faible coût, souvent caractérisé par l'anonymat des opérations monétaires et financières, permettant aux « initiés » d'optimiser leur fiscalité. Le pays qui subit cette « évasion fiscale » des revenus les plus élevés se voit obligé soit d'accroître le poids des impôts des autres catégories sociales (lesquelles sont alors indirectement spoliées), soit d'accepter l'endettement public. En outre, les bénéficiaires des PME sans marché international sont directement impactés par l'impôt sur les sociétés, ce qui renforce la compétitivité relative des sociétés concurrentes dont le siège social se trouve dans les « paradis fiscaux ». Enfin, les revenus nets des salariés subissent une pression à la baisse, avec l'augmentation relative des impôts et de l'importance du coût de la main d'œuvre dans la compétition internationale. Les Etats membres de l'Union Européenne cherchent à améliorer leur « effet d'attractivité » pour les placements des non-résidents, sans concertation commune, avec le réflexe du « cavalier solitaire », ce qui a conduit certains pays à s'enrichir au détriment de leurs partenaires.

- **Les paradis réglementaires ne respectent pas** les règles prudentielles du système financier des autres pays concernant notamment la transparence des comptes ou le respect des ratios internationaux spécialisés, ce qui favorise la mise en place de fiducies, de trusts ou de sociétés écrans protégés par l'anonymat des donneurs d'ordre réels et des bénéficiaires des avoirs. Un système volontaire d'opacité, par le canal de filiales offshore, est ainsi mis en place pour modifier la réalité des transferts de la valeur ajoutée¹⁰. Par exemple, les sociétés exportatrices américaines (FSC ou

⁸ Choubaeva, V., Fontanel, J. (2015), Les paradis fiscaux, réglementaires, bancaires et judiciaires ou les pays « filous ». Esprit RI : Le blog officiel de l'ILERI. 2015. [\(hal-01939424\)](#)

⁹ Fontanel, J. (2016), Paradis fiscaux, pays « filous ». La fuite organisée des impôts vers les pays complices. L'Harmattan, Paris.

¹⁰ Ainsi les sociétés peuvent vendre leurs produits à prix coûtant à leurs filiales offshore (afin de ne pas payer d'impôts) qui les revendent ensuite avec grands profits défiscalisés à l'étranger

Foreign Sales Corporations) se domicilient dans leurs filiales situées dans des centres offshore contrôlés, de fait, par les capitaux américains (Bermudes, Barbade ou Panama, par exemple). Le gouvernement américain connaît ce manque à gagner fiscal, mais dans le cadre de la concurrence internationale, la signature des contrats de dimension internationale est rendue plus facile et compétitive pour les grandes entreprises américaines, ce qui constitue une forme détournée de subvention, normalement interdite par l'OMC¹¹. Cependant, en 2017, pour réduire son endettement et ramener des flux financiers vers les Etats-Unis, Washington a proposé le retour exempté d'impôt des capitaux des entreprises américaines placés à l'étranger et une taxe allégée de transition sur les profits des firmes « réinstallées » aux Etats-Unis. La « Repatriation tax Holiday » n'offre pas de recette à l'Etat, mais elle permet d'augmenter potentiellement les investissements et la consommation domestiques¹². Les entreprises qui rapatrient une partie de leurs bénéfices ne sont sujettes qu'au paiement d'une taxe de 10%, mais la plupart des sociétés demandent une amnistie fiscale complète. La « transition tax » a pour objectif d'augmenter les recettes de l'Etat et les investissements publics. Cette nouvelle pression sur les ressources publiques se caractérise aux Etats-Unis par le projet de réduction de l'impôt sur les bénéfices de 30 à 15 %.

- **Les paradis bancaires** assurent à la fois un secret élargi des opérations commerciales et financières à leurs clients étrangers (lesquels souhaitent échapper aux réglementations civiles, financières et sociales prévues par la loi de leur pays d'origine¹³) et le secret des affaires propres aux entreprises multinationales, aux établissements financiers et aux trusts. Les banques des centres « offshore » proposent des montages financiers très complexes, en vue de réduire la lisibilité et la disponibilité des comptes. En Suisse, l'évasion fiscale commise par les étrangers au détriment de leurs pays d'origine n'est pas opposable aux juridictions helvétiques. Le secret bancaire y a longtemps été une obligation légale, mais aujourd'hui Washington a mis toute sa puissance financière pour obtenir la communication des informations sur les dépôts et autres opérations bancaires des ressortissants américains. En outre, l'OCDE demande l'essor des conventions bipartites entre les Etats concernant la fourniture d'informations économiques précises entre les pays, mais, jusqu'à aujourd'hui, malgré les contrôles, ces accords prennent du temps à se

¹¹ Sur cette base, le gouvernement des Etats-Unis, à la suite d'une plainte de la Commission européenne, a été condamné par l'OMC pour concurrence déloyale.

¹² Chye-Ching Huang and Brandon Debot (2015), Transition Tax on Overseas Profits Versus Repatriation Tax Holiday: Understanding the Differences, Center on Budget and Policy Priorities – Paper - April 10, 2015. <http://www.cbpp.org/sites/default/files/atoms/files/4-10-15tax.pdf>

¹³ Le juge correctionnel et les douanes sont concernés, mais on peut citer aussi les cas de saisie-arrêt ou d'avis à tiers détenteur, le surendettement, la réquisition fiscale ou de soupçon de blanchiment.

mettre en place et à fonctionner concrètement¹⁴. Les réflexes et les habitudes des relations des banques avec leurs clients prennent souvent le pas sur les pressions exercées par les organisations internationales d'Etats dont les orientations de contrôle proposées ne peuvent que difficilement s'imposer dans les réglementations nationales souverainement appliquées.

- **Les paradis judiciaires** n'appliquent pas toujours les lois ou règles, notamment pénales, revendiquées ou appliquées au niveau international. Ils ne se préoccupent pas vraiment de l'origine des fonds de leurs dépositaires, ils refusent ou renâclent à communiquer les informations nécessaires aux poursuites judiciaires d'un autre pays et ils ne souhaitent pas coopérer avec leurs homologues étrangers. Londres a longtemps été considérée comme un paradis judiciaire par son refus de répondre aux enquêtes financières engagées par les services publics ou privés des pays étrangers. En outre, le système juridique du trust constitue un facteur d'opacité considérable¹⁵, car il assure l'anonymat à la personne physique bénéficiaire, laquelle n'ayant aucune obligation à fournir ses livres comptables ni de publier sa comptabilité privée, peut se permettre de ne pas payer d'impôts, faute de preuves disponibles. Avec un « clic informatique », les activités criminelles peuvent aisément être dissimulées au fisc et à la justice.

- **Les Offshore Financial Centers (OFC)** offrent aux non-résidents la capacité d'emprunter ou de prêter à d'autres non-résidents en une monnaie nationale tierce en vue de bénéficier de conditions fiscales favorables. Ils sont situés principalement à Londres, New York (U.S. International Banking Facilities, IBFs), Tokyo (Japanese Offshore Market, JOM), à Hong Kong et à Singapour. Ils accordent des conditions fiscales et bancaires plus intéressantes que celles proposées par les juridictions nationales. En outre, de nombreuses transactions sont inconnues des statisticiens, au regard des accords de gré à gré qui sont passés entre les acteurs financiers. Il faut noter que les petites îles sont trop peu importantes en termes de PIB pour avoir une influence déterminante sur l'évolution des transactions financières. Le Royaume-Uni¹⁶ et les Etats-Unis¹⁷, avec leurs territoires dépendants, sont clairement les centres les plus importants, mais

¹⁴ A Andorre, le secret bancaire est absolu, même s'il s'agit d'une infraction de droit commun.

¹⁵ Le constituant d'un trust peut formellement se dessaisir de ses biens mobiliers ou immobiliers pour les confier à un trustee, qui va les gérer en fonction des orientations données dans une lettre d'intention. Les bénéficiaires du trust reçoivent les revenus correspondants ou les trustee les gèrent sur la base de la lettre d'intention. La dévolution des biens à l'extinction du trust est prévue dans la lettre d'intention.

¹⁶ Fichner, J., Hennig, B.D. (2013), Offshore Financial Centres. Political Insight 4(3), 38. December En 2013, les plus grands centres financiers offshore, au niveau de l'importance de leur spécialisation, sont les Iles Caïmans (sixième plus grand centre financier international, sous souveraineté britannique), les Iles Marshall, les Iles Vierges britanniques, Guernesey, Jersey, les Bermudes, Saint Kitts & Nevis, Anguilla, les Bahamas, Antigua et Barbuda (tous ces pays avec des ratios de l'ordre de 230 à 60) et le Luxembourg.

¹⁷ Si le Delaware (USA) était un pays indépendant, il appartiendrait à la catégorie des OFC.

en Europe, l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, Chypre, Malte ont une activité non négligeable dans ce secteur. Les grandes sociétés multinationales sont friandes de placements ou de dépôts dans ces lieux qui permettent de dégager des profits plus importants dont bénéficieront principalement les dirigeants de l'entreprise et les actionnaires. Même si les chiffres sont difficilement vérifiables, les spécialistes considèrent que l'évasion fiscale en Europe représente chaque année la moitié des dépenses publiques destinées à l'enseignement supérieur.

Face à un système fiscal des Etats construit traditionnellement autour de l'activité des entreprises nationales, les firmes multinationales disposent d'atouts importants, par simple jeu d'écriture, pour échapper tout ou partie à l'impôt. Les prix réels des transferts de consommations intermédiaires effectués à l'intérieur d'une société entre les différentes filiales situées dans plusieurs pays différents sont mal connus. Leurs montants sont estimés et déclarés sur la base de l'intérêt de l'entreprise et ils constituent un élément important du fameux « secret des affaires ». Dans ce cadre, le positionnement compétitif des Etats sur les chaînes de valeur mondiales détermine l'implantation du siège social, celui des filiales ou des lieux de production. La fragmentation de la production transforme la réalisation des avantages comparatifs nationaux. Il s'agit pour la société multinationale de minorer la valeur ajoutée produite dans les pays à forte imposition et d'accroître celle des pays à faible taux d'imposition. L'attractivité d'un pays par rapport à un autre dépend des bénéfices que la firme se propose d'optimiser. Elle tient compte des nécessités techniques de la production et des réalisations commerciales des produits vendus, mais aussi des subventions et des aides susceptibles d'être apportées par les Etats ou par l'Union européenne.

En Europe, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou le Luxembourg sont les principaux acteurs bénéficiaires de cette stratégie des sociétés multinationales, laquelle réduit les ressources publiques en faveur d'un secteur privé qui le redistribue de manière inégale en faveur des dirigeants et des actionnaires. Les firmes d'origine américaine déclarent plus de profits en Irlande qu'en Chine et elles ne sont imposés, in fine, que 5 à 6 % de leurs profits dans le monde. Selon Oxfam, 1600 milliards de dollars seraient déposés dans les paradis fiscaux par les entreprises multinationales américaines, avec le concours 1800 filiales secrètes offshore¹⁸. Il faut noter cependant que la loi américaine permet toujours aux entreprises de placer leurs bénéfices à l'étranger. Avec un écart de l'ordre de 15 à 20 % d'impôts sur les sociétés en plus à payer, les entreprises nationales sont alors dans une position compétitive fortement dégradée. Cette situation conduit

¹⁸ Oxfam (2018), Paradise Papers : le coût caché de l'évasion fiscale, <https://www.oxfam.org/fr/egalite/paradise-papers-le-cout-cache-de-levasion-fiscale>

inéluclablement à la concentration des entreprises, laquelle réduit d'autant un système de concurrence sur lequel est fondé l'économie de marché.

L'optimisation et la fraude fiscales en Europe

En 2009¹⁹, pour le magazine Forbes, les meilleurs paradis fiscaux adaptés aux activités commerciales étaient, dans l'ordre, le Delaware, suivi du Luxembourg, de la Suisse, des îles Caïmans, de la City de Londres, de l'Irlande, des Bermudes, de Singapour, de la Belgique et de Hong-Kong²⁰. L'Union européenne est constituée d'Etats membres aux intérêts souvent divergents. La politique de « beggar thy neighbor »²¹ a souvent été appliquée sans scrupule par les Etats membres, surtout à l'égard des pays partenaires, comme a pu le faire le Luxembourg à l'encontre des sociétés ou des personnes physiques « exilées » fiscales, en provenance notamment de France. Cependant, en 2014, la Commission européenne a listé 30 paradis fiscaux, mais aucun d'entre eux n'était membre de l'Union européenne et même du continent européen, Suisse comprise. Aucune action, ni sanction n'a donc été entreprise. Dans ces conditions, il est difficile de s'attaquer à ce fléau des inégalités sociales et étatiques, si les responsables politiques cherchent « à cacher la poussière sous le tapis »²² pour ne froisser aucun de ses membres.

Tableau n°1 – Indice du secret financier (FSI) de quelques pays en 2013

Pays	Valeur de l'indice SF ²³	Taux de secret ²⁴	Echelle du Poids financier ²⁵
1) Territoires sous juridiction Royaume-Uni	3170,0	80	24,160
1) Royaume Uni & territoires dépendants	2162,0	70	24,100

¹⁹ Tax Justice Network (2011), Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, 30 Avril 2011. <http://www.stopparadisfiscaux.fr/qui-sommes-nous/article/le-tax-justice-network>

²⁰ Bradley Hackford (2016) : Expatriation : Top 10 des pays les plus attractifs fiscalement en 2016. 27 Avril. <http://www.bradleyhackford.com/expatriation-top-10-pays-plus-attractifs-fiscalement-2016/>. Des classements annuels sur les meilleurs paradis fiscaux sont encore disponibles

²¹ C'est une politique qui consiste à prendre des mesures destinées à son propre développement au détriment des pays voisins, qu'ils soient amis, partenaires ou non.

²² The White House (2016), Steps to Strengthen Financial Transparency, and Combat Money Laundering, Corruption, and Tax Evasion, The White House - Office of the Press Secretary - May 5. <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2016/05/05/fact-sheet-obama-administration-announces-steps-strengthen-financial>. Senate Committee on Finance (2016), Navigating Business Tax Reform, Hearing, April. <http://www.finance.senate.gov/hearings/navigating-business-tax-reform>. Assemblée Nationale (2013), Lutte contre les paradis fiscaux : si l'on passait aux actes, Rapport n° 1423, présenté par Alain Bocquet et Nicolas Dupont-Aignan, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1423.asp>

²³ FSI = Indice de secret au cube multiplié par la racine cubique du poids financier

²⁴ Le taux de secret est calculé à partir de 15 indicateurs publiés.

²⁵ Elle représente la part des exportations des services financiers d'un pays dans le monde.

1) Suisse	1765,2	78	4,916
2) Luxembourg	1454,4	67	12,049
3) Hong-Kong	1283,4	72	4,206
4) Iles Cayman (UK)	1253,5	70	4,694
5) Singapour	1216,8	70	4,280
6) USA	1212,9	58	22,586
7) Liban	747,8	79	0,354
8) Allemagne	738,3	59	4,326
9) Jersey (UK)	591,7	75	0,263
10) Japon	513,1	61	1,185
11) Panama (USA)	489,6	73	0,190
15) Guernesey (UK)	419,3	67	0,257
18) Autriche	400,8	64	0,371
19) Maurice	397,8	80	0,047
20) Iles vierges (UK)	385,4	66	0,241
21) Royaume-Uni	361,3	40	18,530
25) Russie	325,2	60	0,318
32) Inde	254,5	46	1,800
43) France	190,9	41	2,141
54) Italie	118,9	39	0,748

En 2014, une étude de Tax Justice Network²⁶, une organisation non gouvernementale réunissant plusieurs ONG dans le monde, a calculé un indice de secret financier (Financial Secrecy Index, ou FSI) qui mesure le taux d'opacité des opérations financières des pays (l'opacité maximale se situant à 100, la transparence maximale se situant à 0). L'indice mesure le degré de protection du secret des affaires offert par les lois et réglementations des Etats et territoires, le contenu des traités internationaux, ainsi que l'effectivité du contrôle des informations relatives aux opérations financières. C'est un outil qui permet de comparer l'importance du secret des transactions financières internationales pays par pays (Tableau n°1).

L'opacité maximale d'un petit pays peut avoir moins d'importance que celle, moins avérée, d'un grand pays fortement impliqué dans les marchés financiers internationaux. Même si le secret sur les transactions financières est plus fortement protégé à Andorre qu'aux Etats-Unis, le poids de son influence globale sur les flux mondiaux sera nettement moins important que celui des établissements financiers américains. Dans ce contexte, le poids du Royaume-Uni est le plus important au monde, compte tenu de son influence sur de nombreux territoires sous sa dépendance directe ou

²⁶ Tax Justice Network (2014), Financial Secrecy 2013 Index <http://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2013-results>

indirecte. De même, le Luxembourg ou Singapour ont connu un développement économique considérable, en partie due à leur réglementation financière qui leur a souvent permis de bénéficier d'avantages économiques importants obtenus au détriment de leurs pays voisins, par un système secret de prédation, qui s'apparente à un « parasitage ». Ces deux pays sont d'ailleurs classés parmi les pays disposant d'un PIB par habitant parmi les plus élevés du monde, notamment grâce à cette stratégie financière. En 2014, l'OCDE avait classé 79 pays en quatre catégories sur la base des normes de conformité de leurs juridictions au regard de la coopération sur les échanges d'information relatives à fiscalité (Tableau n°2).

Il existe une certaine volonté de coopération de nombreux pays appartenant à l'UE, mais dans les pays européens non cités se trouvent notamment l'Autriche, la Hongrie ou le Luxembourg. En outre, des doutes sérieux existent encore concernant l'Irlande et les Pays-Bas. En décembre 2017, la liste des paradis fiscaux proposée par les ministres des Finances des 28 fait état de 17 pays ne répondant pas aux normes internationales, à savoir Bahreïn, Barbade, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Macao, îles Marshall, Mongolie, Namibie, Palaos, Panama, Sainte Lucie, îles Samoa, les Samoa américaines, Trinité et Tobago, Tunisie²⁷. Elle a fait l'objet de nombreuses critiques de partialité. Séoul a protesté en indiquant avoir établi un système efficace d'échange des renseignements fiscaux dans le cadre de traités avec les autres pays. Pour Oxfam, au moins 35 pays devraient y figurer, dont la Suisse, l'Irlande, le Luxembourg ou les Pays-Bas.

Tableau n°2 : Le respect des normes proposées par l'OCDE concernant la coopération sur les échanges d'information relatives à la fiscalité²⁸

20 pays ou territoires conformes	Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Chine, Corée, Danemark, Espagne, Finlande, France, Île de Man, Inde, Irlande, Islande, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Slovénie, Suède.
38 pays ou territoires conformes pour l'essentiel	Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine(ARYM), Argentine, Les Bahamas, Bahreïn, Belize, Bermudes, Brésil, Îles Cayman, Chili, Estonie, États-Unis, Ghana, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guernesey, Hong Kong (Chine), Italie, Jamaïque, Jersey, Macao (Chine), Malaisie, Malte, Île Maurice, Monaco, Montserrat, Pays-Bas, Philippines,

²⁷ Il faut rappeler cependant que les Caraïbes ont été dévastés par des ouragans en septembre 2017 et que l'UE a donné à ces Etats un délai supplémentaire pour fournir les informations nécessaires.

²⁸ OCDE (2014), Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, <http://www.oecd.org/fr/sites/forummondialsurlatransparenceetlechangederenseignementsadesfinsfiscales/rapportannuel-FM-2014.pdf>

	Qatar, Russie, Saint Marin, Singapour, République Slovaque, Royaume-Uni, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Îles Turques et Caïques
9 pays ou territoires partiellement conformes	Andorre, Anguilla, Antigua et Barbuda, Autriche, Barbade, Indonésie, Israël, Sainte Lucie, Turquie.
12 juridiction non conformes	Brunei Darussalam, Îles Marshall, Dominique, États Fédérés de Micronésie, Guatemala, Liban, Libéria, Panama, Nauru, Suisse, Trinidad et Tobago, Vanuatu.

Dans le but d'améliorer l'information des Etats dans le domaine fiscal, l'OCDE a demandé aux administrations nationales d'engager des négociations bilatérales pour déterminer les contours exacts de leur coopération.

- En 2014, officiellement, il n'y avait plus de liste noire des « paradis fiscaux », mais une liste « grise » d'Etats engagés à se conformer à de nouvelles règles plus coopératives. L'Etat qui se sent victime d'une spoliation fiscale peut demander des renseignements à l'administration fiscale d'un autre pays, laquelle juge elle-même la pertinence et l'opportunité d'une réponse. Certains Etats ne connaissent pas toujours précisément, sans enquête spécifique, les propriétaires ou les bénéficiaires des sociétés, trusts ou fondations sur leurs territoires. Il est alors difficile de fournir ces informations sans une enquête longue à engager par le pays concerné par la demande et peu disposé à le faire. Il existe toujours des relations privilégiées entre les grandes firmes multinationales et les autorités des pays d'origine et d'accueil, ce qui leur permet d'obtenir des avantages fiscaux souvent indus.

- Comme les accords entre les Etats ne peuvent guère être conduits simultanément, l'OCDE propose d'avancer graduellement dans ce domaine pour bien montrer l'intention de combattre le secret bancaire destiné à l'évitement ou à la fraude fiscale. Grâce à ce système, les Etats les plus attachés au secret bancaire conduisent des coopérations bilatérales qui concernent les pays avec lesquels ils ont peu d'échanges financiers, ce qui pourtant leur prend manifestement beaucoup de temps. Avec ce système, le Luxembourg, la Suisse, Liechtenstein, Singapour ou les Îles Caïman ont déjà passé de nombreuses conventions d'échange, mais elles ne concernent pas souvent les principaux pays « victimes » de l'évasion fiscale. Ainsi, la convention entre la France et la Suisse n'était toujours pas effective fin 2018. Il faut sans doute un peu de temps à Berne pour soigner les écuries de la fraude fiscale et financière des ressortissants français.

- Enfin, l'OCDE ne fixe ses objectifs que sur la clarification et l'échange d'informations fiscales. Elle n'a pas fixé de règles relatives à l'opacité de l'aide judiciaire ou au soutien des autorités de régulation face aux banques

et Etats « exotiques ». Une réforme internationale portant sur la conformité des juridictions au regard de l'évasion fiscale a été engagée depuis plusieurs années, mais elle se heurte à l'inaction relative des « victimes » et à la fermeté des systèmes bancaires nationaux « bénéficiaires ».

Depuis 2014, à la suite des Panama's Papers (2015) et des Paradise's Papers (2017)²⁹ mettant en évidence l'importance des placements dans les pays disposant d'un secret des affaires bien soutenu, de nombreux discours et quelques propositions de décision ont été tenus, mais les effets d'inertie semblent l'emporter sur les effets d'opportunité concernant la réduction de l'endettement public des Etats. La démocratie est clairement en danger³⁰.

Si les paradis fiscaux ne peuvent pas simplement être définis sur la base de l'importance du secret bancaire national, Tax Justice Network ne fonde pas non plus ses classements sur la base de jugements politiques « de bienséance ». Le calcul de l'indice de secret financier de 2018 (Tableau n° 3) souligne la faiblesse des progrès réalisés depuis 2014 (Tableau n°1) concernant la transparence de la communication des informations financières et fiscales. Les pays les plus fermés sont Vanuatu, Antigua-et-Barbuda et les Bahamas, mais leur influence mondiale n'est pas très avérée. Paradoxalement eu égard aux déclarations des dirigeants de ces pays, le Royaume-Uni (avec tous ses territoires dépendants) et les Etats-Unis ont accru leur indice de secret financier qui pourtant était déjà très élevé. Washington oblige les institutions financières de tous les pays du monde à lui fournir les informations bancaires et financières concernant ses ressortissants sous peine de fortes amendes pour continuer leurs activités aux Etats-Unis. En revanche, cette obligation ne se pose pas pour Washington pour des raisons liées au respect de la Constitution américaine. Les Etats-Unis luttent fermement contre les paradis fiscaux à l'étranger, mais pas chez eux. La Suisse, les Etats-Unis et les îles Caïmans sont considérées, début 2018, comme les principaux « paradis fiscaux », devant Hong-Kong, Singapour, Taïwan, Luxembourg et l'Allemagne. Il faut noter cependant que le Luxembourg, la Suisse (qui a accepté de se joindre à l'accord d'échange des données proposées par l'OCDE) ou Jersey (mais pas Guernesey) ont fait un effort significatif vers plus de transparence.

²⁹ Le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a révélé que Wilbur Rose (secrétaire au commerce américain) utilise les opérations offshore pour ses affaires avec les hommes d'affaires russes proches de Poutine, que l'entourage de Donald Trump avait recours à la finance offshore, que le trésorier de la campagne électorale de Justin Trudeau disposait d'une structure opaque aux îles Caïmans, que Nike évite de payer des milliards d'euros d'impôts par un jeu de filiales et de contrôles croisés aux Pays-Bas et que la Reine d'Angleterre (qui dispose d'un fonds de 10 millions de livres situé aux Bermudes et aux îles Caïmans) ou Lewis Hamilton (TVA sur l'achat d'un jet privé sur l'île de Man) étaient aussi concernés par ce type d'évasion fiscale.

³⁰ Fenoglio, J (2017), Paradise's papers : L'évasion fiscale met en danger nos démocraties, 6 novembre.

Tableau n° 3 - Indice du secret financier (FSI) de quelques pays en 2018³¹

Pays	Valeur FSI	Score du Secret	Poids des exportations de services financiers dans le monde (%)
1) Suisse	1.590	76	4,50
2) USA	1.298	60	22,30
3) Iles Cayman	1.268	72	3,78
4) Hong Kong	1.244	71	4,16
5) Singapour	1.082	67	4,57
6) Luxembourg	976	58	12,13
7) Allemagne	769	59	5,16
10) Guernesey	659	72	0,52
13) Japon	624	60	2,23
14) Pays-Bas	599	66	0,90
16) Iles Vierges UK	503	69	0,37
18) Jersey (UK)	438	65	0,38
20) Malte	426	61	0,71
23) UK	424	42	17,36
24) Chypre	404	61	0,54
25) France	404	52	2,52
26) Irlande	388	51	2,66
28) Chine	373	60	0,50
29) Russie	361	64	0,26

La nouvelle présentation diminue sérieusement le poids du Royaume-Uni dans la valeur du FSI. Même si Londres en mai 2018 a demandé plus de transparence dans la lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent à ses territoires d'outre-mer³², ces dispositions ne s'appliquent pas les dépendances de la couronne (Jersey³³, Guernesey, île de Man), ni aux trusts. Cependant, si toutes les activités offshore, dépendantes de Londres, sont comptabilisées et cumulées, ce n'est plus le cas. En effet, en ajoutant tous les Territoires d'Outre-Mer sous la dépendance directe de la City ou les pays caractérisés par la reconnaissance d'une certaine dépendance à l'égard du Royaume-Uni³⁴, le FSI atteint l'indice 5300, dont 1877 dans le

³¹ Tax Justice Network (2018), Financial Secrecy Index, <https://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2018-results>

³² On peut se demander si cette proposition n'est pas liée aux négociations avec l'Union européenne.

³³ Il faut d'ailleurs noter que Jersey n'appartient pas à l'Union européenne et que le Brexit ne la concerne pas directement. Cependant, elle a bénéficié de nombreux avantages qui risquent de ne plus être accepté par l'UE, notamment en termes de transparence financière.

³⁴ Dans ces pays, de nombreuses décisions politiques et administratives sont prises en concertation avec le Royaume-Uni

cadre des territoires situés en Europe (Tableau n°4). Face au Brexit, il s'agira pour l'Union européenne de trouver une solution pérenne à cette situation inquiétante, à moins d'accepter, à terme, que Londres développe de nouvelles réglementations financières les plus favorables à l'évasion fiscale en faveur des acteurs économiques de l'Union européenne.

Tableau n° 4. Indice de secret financier du Royaume-Uni, de ses territoires d'Outre-mer (TOM) et de ses dépendances dans le monde

UK & Iles et TOM européens	Autres TOM	Dépendances de Londres
Guernesey : 658,91	Iles Caïmans : 1589,68	Maurice : 223,47
Jersey : 438,21	Iles Vierges : 502,75	StKitts&Navis 152,54
U K : 423,76	Bermudes : 281,82	Turks&Caïcos : 98,07
Man ³⁵ : 248,68	Anguilla : 195,03	Brunei 85,59
Gibraltar : 107,44	Montserrat : 16,53	Dominique : 62,02
		Antiga&Barbades 54,43
		Iles Cook : 44,93
		Grenade : 44,60
		Trinidad&Tobago 27,86
		Sainte Lucie 21,52
		StVincent& Grenadines 21,37
Total 1877,00	2585,81	836,40

La faiblesse des actions concrètes entreprises jusqu'en 2018 laisse supposer que, dans les pays « victimes », de nombreux intérêts personnels sont privilégiés par rapport à l'intérêt national. Comment comprendre qu'au sein de l'Europe, un tel comportement soit encore accepté ? La règle de l'unanimité qui existe dans l'Union européenne constitue un frein évident, notamment du fait des pays qui jouissent de ce système et apposent à la fois leur lobbying et leurs vetos. Aux Pays-Bas, Shell a quasiment été exonéré d'impôts sur les 13 milliards de bénéfices engrangés en 2017 (tout comme Ikea ou Starbucks). La société a constitué une entité fiscale qui lui permet de cumuler les profits et les pertes de ses filiales. Elle a ainsi obtenu, par négociation directe avec le gouvernement, un statut spécifique, rendu secret par les autorités publiques. Elle est autorisée à déduire les intérêts de ses emprunts destinés à des investissements étrangers ainsi que les pertes pour explorations pétrolières infructueuses. Cet accord de « ruling fiscal » (rescrit fiscal) a été décidé au moment de l'implantation du siège social de l'entreprise à La Haye. La perte fiscale est

³⁵ L'île de Man fait l'objet d'une enquête pour fraude à la TVA des propriétaires de jets privés.

estimée à 7 milliards d'euros. Les Services de la concurrence européenne viennent seulement en 2018 de s'interroger sur cette aide indirecte de l'Etat néerlandais en faveur d'une grande entreprise, faussant ainsi les règles de la concurrence au sein de l'Union européenne.

L'opacité existe sur le choix des critères et des caractéristiques des pays ou territoire « filous »³⁶. La Suisse est au premier rang mondial pour le négoce des matières premières, 35% du négoce du pétrole, 60% des métaux et 35% des céréales y sont concentrés. Elle bénéficie de son statut de neutralité, maintenu pendant toutes les guerres sur le territoire européen, ce qui limite les risques des investissements ou des placements dans les banques de Genève en cas de conflit. Il est alors aisé de constater que les lois helvétiques si favorables aux entreprises étrangères sont à la base du développement économique de ce pays. Dans ce contexte, la Suisse s'enrichit grâce à un système de prédation fondé d'abord sur le risque minimum pour les opérateurs, sur le secret bancaire et sur les innovations financières mises en place pour en accroître les bénéficiaires. Elle est aujourd'hui concurrencée par Singapour et Dubaï (sans impôts sur les sociétés), mais le port franc de Genève ne perçoit aucune taxe sur les transactions, sans aucun contrôle des paiements et de leur origine. Les pays « filous » ont encore de l'avenir. Pour Moodys, « in fine », les douze « paradis fiscaux les plus lucratifs » en 2017 étaient les Bermudes, les Pays-Bas, le Luxembourg, les Iles Caïmans, Singapour, Jersey, Guernesey, l'île de Man, l'Irlande, Maurice, la Suisse et les Bahamas. L'Europe ne peut plus considérer que les « paradis fiscaux » se situent loin de ses frontières³⁷.

Ces stratégies publiques conviennent surtout aux pays dont l'économie n'est pas diversifiée et qui peuvent ainsi se spécialiser dans ce type d'activité. Elles peuvent aussi être appliquées sur des territoires fédérés (Delaware aux Etats-Unis) ou éloignés de la métropole (Londres et ses îles normandes). Du point de vue juridique, l'absence de secret bancaire bien identifié en Angleterre (sauf dans la City) ne constitue pas un désavantage relatif par rapport au Luxembourg ou à la Suisse, car les capitaux qui sont placés à Londres peuvent être transférés, par un simple jeu d'écriture, dans des structures écran comme les trusts ou les sociétés offshore situées dans un territoire lointain dépendant.

La City de Londres est un paradis fiscal important, car elle n'est pas obligée de respecter les règles définies par les autorités de régulation britanniques. Son activité représente pour autant le tiers des échanges de devises, la moitié du « trading » international des actions, des émissions

³⁶ Fontanel, J. (2016), *Paradis fiscaux, pays « filous »*. La fuite organisée des impôts vers les pays complices. L'Harmattan, Paris

³⁷ De Pietro, A. (2017), *The 12 Most Lucrative Tax Havens in the World*, Moody's, February 22, <http://fortune.com/2017/02/22/world-best-tax-havens-countries-corporate-business/>,

publiques internationales ou des échanges de gré à gré des produits dérivés. Elle gère les capitaux « offshore » d'un empire britannique partiellement reconstitué pour l'occasion. L'essentiel des fonds spéculatifs, les *hedge funds*, sont installés dans les îles Caïmans, sous contrôle britannique. La City est le lieu des transactions des oligarques russes et des opérations financières des entrepreneurs indiens ou chinois.

Il existe même une certaine spécialisation des « paradis fiscaux ». Jusqu'en 2010, le Royaume-Uni (comme agent commercial) ou la Suisse (pour les holdings) étaient très recommandés par les banques, mais aujourd'hui les placements en Europe sont de plus en plus risqués pour les Européens eux-mêmes. Il faut aussi considérer l'évolution des règles fiscales légales du Delaware, mais aussi du Wyoming et du Nevada, dont le poids direct (augmentation des impôts) ou indirect (réduction du financement des investissements publics) sur les contribuables américains et des petites entreprises n'est sans doute pas négligeable.

Depuis les affaires concernant les Panama's, et Paradise Papers, les Etats s'activent officiellement pour trouver une solution. Cependant, il n'y a pas d'accord fondamental sur ce qu'il faut faire, les bénéficiaires de l'opération freinent les propositions d'interdiction ou de contrôle du secret. Ils attendent certainement de trouver de nouvelles innovations qui permettront de continuer à disposer d'un avantage comparatif dans le domaine des transactions bancaires et financières pour lâcher prise.

Quelles opérations entreprendre ?

Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ont profité de la méconnaissance publique de l'économie numérique pour situer artificiellement leurs activités dans les pays à fiscalité accommodante afin de payer en moyenne moins de 5 à 10 % d'impôt sur les sociétés en Europe (contre 23 % pour l'impôt sur les sociétés, en moyenne dans l'UE). Elles engagent des experts fiscaux pour rapatrier les bénéfices dans les pays fiscalement attractifs³⁸.

Tableau n°5 - Principaux conflits entre l'UE et les GAFAM

Firmes	Pays	Objet	Amendes (en millions€)
Google	-Royaume-Uni (2016)	Arriérés d'impôt	171
	-France (2016)	Fraude fiscale ³⁹	0

³⁸ Fontanel, J., Sushcheva, N. (2019), La puissance des GAFAM : réalités, apports et dangers, Annuaire Français des Relations Internationales (AFRI), Paris.

³⁹ Le tribunal administratif de Paris rejette la demande de 1 milliard d'arriérés de la France sur la base de la notion d'établissement stable. En France, il faut une présence physique dans l'Etat de taxation, ce que peuvent éviter les entreprises numériques. Il faut moderniser la notion d'établissement fiscal, sur la base

	- Italie (2017)	Arriérés d'impôt	300
	- UE (2017)	Position dominante ⁴⁰	2420
	- UE (2018)	Position dominante ⁴¹	4340
Apple ⁴²	- UE (2016)	Aide fiscale remboursée à l'Irlande ⁴³	13.000
	- France (2017)	Manifestation ATTAC ⁴⁴ contre l'évasion fiscale	0
	- Etats-Unis (2017)	Loi Trump de rapatriement de trésorerie	36.000
Facebook	- USA (2016)	Redressement fiscal	4000
	- UE (2017)	Accord sur la comptabilisation de ses revenus publicitaire en local (en non à Dublin)	Secret
Amazon	- France (2012)	Redressement fiscal	200
	- Italie (2018)	Redressement fiscal	100
	- Luxembourg (2014)	Accord fiscal excessif	250
	- France (2018)	Accord fiscal	Secret fiscal
Microsoft	- UE (2013)	Pratique illégale sur Windows	72
	- UE (2014)	Position dominante	497
	- France (2014)	Redressement fiscal	561
	- France (2017)	Redressement fiscal	600

Selon un rapport Moodys de 2017, Apple, Microsoft et Alphabet posséderaient collectivement plus de 400 milliards\$ dans les paradis fiscaux⁴⁵. Compte tenu de leur puissance financière, ces firmes se situent dans leurs segments en situation de monopole ou d'oligopole très limité et elles peuvent empêcher d'autres innovations ou d'autres concurrents à s'inscrire dans leur concert. Cette politique a été courageusement contestée par la Commissaire européenne Margrethe Vestager. Plusieurs conflits ont émaillés les relations des GAFAM avec l'UE (Tableau n°5).

L'exécutif européen, à l'initiative de la France, préconise de taxer à 3% du chiffre d'affaires (et non les profits) générés par l'exploitation d'activités numériques. Cet impôt ne s'appliquerait qu'aux entreprises dont

de son chiffre d'affaires à l'intérieur du pays, du nombre d'utilisateurs ou des contrats commerciaux entre l'entreprise et les utilisateurs actifs

⁴⁰ Google favorise son propre produit Google Shopping.

⁴¹ Google oblige les constructeurs Android à préinstaller Google Chrome

⁴² En 2017, Apple a reçu plus de 128 milliards de dollars de bénéfices dans les paradis fiscaux.

⁴³ Apple continue cependant à faire bénéficier Apple de taux d'imposition très avantageux.

⁴⁴ ATTAC sera débouté et paiera 200 euros pour frais judiciaires.

⁴⁵ Selon une étude réalisée par *Oxfam America* et portant sur l'évasion fiscale des plus grandes entreprises américaine entre 2008 et 2014 ; Apple, Microsoft, IBM, Cisco et Google ont transféré plus de 450 milliards de dollars dans les paradis fiscaux, dont 181 milliards concernent Apple.

le chiffre d'affaires annuel serait supérieur à 750 millions d'euros et dont les profits en Europe dépasseraient 50 millions d'euros. Cette mesure épargne les PME du secteur et rapporterait 5 milliards d'euros par an. Cette fiscalité indirecte est aujourd'hui encore interdite par les règles budgétaires de l'Union européenne⁴⁶. Il faut modifier le calcul de l'assiette fiscale et les techniques d'imposition des profits des firmes multinationales. Ainsi, pour les sociétés d'économie numérique, il faudrait leur faire payer les impôts sur la base de la part de leur chiffre d'affaires dans un pays. Mais pour cela, il faut à la fois modifier les règles fiscales internes françaises et européennes et signer un accord international avec tous les pays concernés.

Bruxelles cherche à éviter que ne se perpétue la concurrence fiscale anarchique des Etats membres, notamment sur l'économie numérique. La taxe proposée par la France devrait avoir vocation à disparaître à terme et à être absorbée par un impôt sur les sociétés défini par l'Union européenne. Il s'agirait alors de définir une assiette consolidée sur les sociétés (Accis), en vue de standardiser le calcul de l'impôt normalisé sur les sociétés à l'échelle européenne. Dans ce contexte, les firmes multinationales auraient la possibilité de ne faire qu'une seule déclaration fiscale consolidée pour l'ensemble des opérations réalisées sur le territoire de l'UE ; dès lors, elles ne pourraient plus bénéficier des disparités de traitement des fiscs des pays membres. Cependant, pour entreprendre une telle réforme, il faut une unanimité politique des membres de l'UE, ce qui n'est vraiment pas encore le cas. Dans ces conditions, les Etats intéressés devront utiliser leur droit fiscal national, ce qui suppose leur actualisation aux conditions d'exploitation de l'économie numérique. Un dispositif anti-abus pourrait être mis en place pour donner la possibilité de refuser les montages artificiels, définir des critères pour estimer la base fiscale et imposer une taxe anti-abus élevée, de l'ordre de 30 % des revenus détournés. Cependant, chaque Etat européen s'inquiète des réactions de Washington dans l'hypothèse d'une décision spécifique d'imposition des GAFAM.

Il arrive aussi que l'évasion fiscale se réalise sans faire appel à un paradis fiscal clairement identifié comme tel. Ainsi, les affaires révélées notamment par une association de journalistes d'investigation a mis en évidence un scandale de la finance concernant les dividendes, des revenus qui sont souvent particulièrement bien soignés par les autorités fiscales⁴⁷. Les bénéficiaires de dividendes peuvent ne jamais être taxés sur ces revenus. Pour cela, il leur suffit de transférer en forme de prêts leurs actions à l'étranger (opération CumEx) pendant quelques jours, au moment des déclarations d'imposition. Parfois, la technique du CumEx est améliorée

⁴⁶ Cependant, la Directive du Conseil de l'Union interdit aux Etats de percevoir d'autres impôts indirects nationaux que la TVA. Il est probable que les entreprises répercuteront cette taxe sur les consommateurs.

⁴⁷ Shirer, A., El Mokhtari, M. (2018), CumEx Files : Comment arnaquer le fisc avec la Bourse, Le Monde, 18 octobre. <https://www.youtube.com/watch?v=aPXomQaSMxU>

lorsque les actionnaires se font, en outre, rembourser par l'Etat des taxes qu'ils n'ont jamais payées dans un autre pays (opération Cum-Cum). Ces opérations auraient coûté plus de 7 milliards d'euros au fisc allemand, plus de 3 milliards d'euros au budget français⁴⁸ et probablement plus de 50 milliards d'euros aux pays membres de l'Union européenne. Une plainte contre X a été déposée en octobre 2018 pour blanchiment de fraude fiscale et escroquerie aggravée.,

En France, il faudrait modifier les règles et les critères applicables à l'impôt sur les sociétés, concernant notamment le concept d'établissement physique stable, et ajouter l'adjectif significatif de « virtuel » lorsque les plateformes vendent des services à partir de serveurs situés hors du territoire politique. Certains Etats sont opposés à cette solution, malgré l'existence du BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) proposé par l'OCDE⁴⁹, qui ne modifie qu'à la marge le système d'imposition des multinationales et permet d'engager de nouvelles opérations dans d'autres pays. Ainsi, l'Irlande doit mettre fin en 2020 au « sandwich irlandais ». Il s'agit d'un montage fiscal de création d'une société de statut hybride qui lui permet de réaliser ses activités économiques dans le cadre du droit commercial irlandais, tout en situant sa résidence fiscale dans un paradis fiscal, évitant ainsi tout impôt. Cette opération est reprise par Apple à Jersey, selon des modalités spécifiques. Quand un paradis fiscal se ferme, un autre s'ouvre, avec de nouvelles modalités toujours aussi opaques par leur technicité ou leur caractère politique.

- Enfin, les conventions fiscales pourraient modifier la répartition des bénéfices. Cependant, il n'y a toujours pas d'accord international, chaque pays ayant des intérêts différents à défendre face au lobbying très actif des GAFAM. Côté européen, la volonté est désormais de taxer la valeur ajoutée provenant des données collectées et utilisées à des fins publicitaires.

En revanche, Washington considère que les profits des GAFAM doivent être taxés aux Etats-Unis. L'OCDE, chargée par le G20 de piloter un groupe de 110 pays sur l'érosion des bases fiscales et les transferts de

⁴⁸ Le Sénat s'est emparé de cette question en France. Il s'agit de contrer les montages en interne, lorsque les propriétaires d'actions non-résidents prêtent leurs titres au moment du versement des dividendes à des résidents français afin d'échapper à la retenue à la source, à laquelle leur partenaire français n'est pas soumis. Ils récupèrent à l'échéance passée leurs actions et les dividendes. Le Sénat propose une retenue à la source de 30 % qui ne sera remboursée qu'après démonstration que l'objet du prêt n'avait pas de raison fiscale. Il faut aussi se prémunir contre ces opérations lorsque la convention fiscale avec un pays ne prévoit pas de retenue à la source, c'est à la banque de payer cette retenue à la source ; elle pourra être remboursée si le bénéficiaire apporte les justificatifs nécessaires. L'Assemblée Nationale s'est aussi emparée de cette question.

⁴⁹ Ce principe veut imposer la transmission des informations financières nécessaires aux firmes multinationales des pays concernés par des données détaillées, pays par pays, concernant notamment leurs actifs, leurs effectifs, leurs profits et les impôts acquittés. Il s'agit de mettre en place une convention fiscale normalisée concernant l'échange de renseignements pertinents pour les administrations fiscales, l'accession à certains renseignements dans le cadre du respect des contribuables et la confidentialité des renseignements ainsi échangés, notamment à l'égard des médias. Cf. Fontanel, J. (2016), Paradis fiscaux, pays « filous », La fuite organisée des impôts vers les pays complices, L'Harmattan, Paris.

bénéfices, s'est ainsi limitée dans son rapport à présenter les positions des pays membres et à énumérer les différentes mesures envisagées et leurs conséquences. S'il paraît légitime que les GAFAM paient l'impôt là où ces sociétés créent de la valeur, il faut néanmoins convaincre tous les pays de respecter les accords européens. Or, l'Irlande, les Pays-Bas et le Luxembourg plaident pour un accord coordonné par l'OCDE, notamment parce que cette taxe risque de réduire la compétitivité de l'Union européenne. Ce type de taxe a tendance à épargner de l'impôt Amazon et Netflix, mais aussi les start-ups européennes du secteur. En novembre 2018, Berlin s'est rapproché de la position de Paris sur la taxe GAFA, alors qu'avec l'Irlande et la Suède elle faisait encore partie des pays réticents. L'Allemagne est dorénavant favorable à l'instauration d'un impôt minimum à l'échelle mondiale sur les bénéfices des multinationales. Berlin souhaite cependant s'engager en deux temps, chercher d'abord un accord international avec l'OCDE et si les négociations échouent mettre une taxe européenne à partir de 2021. Ces éléments sont aussi à mettre en parallèle avec le conflit commercial de l'Europe avec les Etats-Unis⁵⁰. Washington s'oppose à cette taxation, et pourrait engager des mesures de coercition dans l'hypothèse de son application⁵¹.

Le 7 Juin 2017, 17 pays se sont retrouvés au siège de l'OCDE, sans la présence des Etats-Unis, pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales, parmi lesquels, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, Singapour ou Hongkong dans le cadre du BEPS. Cet accord permet de ne pas renégocier les conventions bilatérales. Il faut noter encore que Washington qui pourfend officiellement la question de la non transmission des informations nécessaires à la lutte contre la fraude fiscale n'est pas gêné pour autant de ne pas s'appliquer cette règle à lui-même. Quatre mesures clefs ont été retenues :

- Le refus du chalandage fiscal des grands groupes, lorsqu'ils s'implantent dans un pays pour bénéficier uniquement des avantages fiscaux,
- Une définition pragmatique de la notion « d'établissement stable » qui permet d'identifier les revenus imposables dans un pays donné,
- Une protection contre les dispositifs hybrides, les produits financiers construits de telle manière qu'ils ne peuvent être imposés nulle part,
- L'inscription dans les nouvelles conventions fiscales de procédures de règlements à l'amiable des différends fiscaux relatifs à une double

⁵⁰ Fontanel, J. (2019), Conflits et guerres économiques. L'économie comme instrument de puissance, Liber Amicorum de Jacques Aben, Université de Montpellier.

⁵¹ Les constructeurs automobiles allemands s'inquiètent sur la question de savoir si la revente des données embarquées dans leurs voitures connectées tomberont ou non sous le coup de cet impôt. Surtout Berlin ne veut pas d'aggravation des relations avec les Etats-Unis, les importations de voitures aux Etats-Unis étant directement concernées par les menaces du Président américain, malgré les accords encore fragiles, il est vrai, entre Donald Trump et Jean-Claude Juncker.

imposition. Une Commission d'arbitrage pourrait être mise en place si la procédure à l'amiable n'est pas réglée au bout de deux années.

Ces mesures sont encore trop récentes pour en mesurer les effets pratiques.

Conclusion

Les « paradis fiscaux » sont bien encore très présents dans l'univers des marchés financiers. La Russie, dont presque la moitié de la richesse financière est détenue offshore, se propose même de créer une zone économique à Kaliningrad destinée à attirer les investissements étrangers en échange d'un système d'imposition faible, mais il lui manque sans doute la confiance des opérateurs dans un régime politique aujourd'hui encore sous le coup de sanctions économiques et politiques de la communauté internationale. La plupart des firmes multinationales utilisent les paradis fiscaux pour optimiser leurs bénéfices. Cependant, en analysant le fond du problème, on peut constater que les Etats-Unis ou le Royaume-Uni ont souvent soutenu ces pratiques. Aujourd'hui, les révélations faites par les donneurs d'alerte conduisent l'OCDE à renforcer les règles du contrôle à la concurrence fiscale, laquelle est sans doute l'un des vecteurs des plus influents dans l'accroissement des inégalités de revenus et de patrimoine⁵².

La guerre fiscale n'est pas encore déclarée, mais elle menace. En exigeant plus de transparence, chaque pays est obligé de faire des efforts pour son attractivité. Londres⁵³ a déjà menacé, en cas de Brexit difficile, de répliquer par un dumping fiscal agressif. Depuis septembre 2015, plusieurs pays ont diminué les impôts sur les sociétés (Chine, Australie, Royaume-Uni, Italie, Japon, Israël, Norvège, Namibie, etc.) et les Etats-Unis et la France se proposent de leur emboîter le pas. La créativité des fiscalistes n'a pas de limite, avec les incitations fiscales à l'investissement et à la R&D, les soutiens aux PME, la création de zones économiques spéciales, les havres fiscaux bien définis, etc. Les écarts de coût du travail ne suffisent plus à attirer les multinationales. Si Washington s'engageait dans cette voie, Washington pourrait devenir très clairement le plus important paradis fiscal de la planète.

En 2018, l'Union européenne a adopté une réforme importante en vue de lutter contre l'opacité financière excessive, chaque Etat membre étant astreint à créer des registres sur les bénéficiaires effectifs des sociétés (RBE). Le Luxembourg a été le premier à fournir des informations, avec 88% de réponses effectives. En Février 2021, une enquête appelée OpenLux⁵⁴, conduite par plusieurs journaux, dont le Monde, considère que

⁵² Fontanel, J. (2005), *Globalisation en analyse. Géoeconomie et stratégie des acteurs*, L'Harmattan Paris.

⁵³ Au Royaume-Uni les services publics ont été sacrifiés sur l'autel de l'efficacité économique et de la richesses des plus riches.

⁵⁴ Le Monde, *Luxembourg, Radiographie d'un paradis fiscal*, Le Monde Open Lux ,13 février 2021

les réponses ne sont concrètement fournies que par 52% des entités concernées (68.000 entités n'ont aucun propriétaire identifiable, 40.000 n'ont pas d'actionnaire disposant d'au moins 25 % des actions et 26.000 sociétés ont failli à leur obligation). Cependant, sur cette base rétrécie, OpenLux a mis en évidence l'importance de l'évasion fiscale et la volonté des sociétés multinationales et des plus riches patrimoines des personnes physiques à utiliser, à leur profit et au détriment des citoyens des pays victimes, les facilités fiscales et administratives d'un « paradis fiscal » qui ne dit pas son nom. 90 % des 140.000 sociétés immatriculées au Luxembourg sont contrôlées par des non-nationaux. Près de 50% des sociétés commerciales sont des holdings financiers, pour 85% du total des actifs du Luxembourg, soit 6.500 milliards d'euros. Les avantages en termes de droit de succession, d'impôt et de réduction de tous les frais administratifs sont considérables et ne peuvent être appliqués que dans un pays de faible dimension qui, en récoltant moins de ressources financières que les autres au cas par cas, attire suffisamment de placements financiers ou de sièges sociaux pour s'enrichir grâce à l'accroissement exponentiel de son assiette fiscale. « En 2017, les multinationales américaines ont déclaré 24,8 milliards de dollars de profits dans les filiales employant 12.533 salariés. Elles ont déclaré 4,8 milliards de profits en France, pour 377.000 salariés »⁵⁵. Les personnes et sociétés qui utilisent ces stratagèmes sont réputées, de la famille Hermès à L'Oréal, de Bernard Arnault et à François Pinaut, d'Amazon à Apple, du prince héritier d'Arabie Saoudite à Tiger Wood, de Décathlon à la mafia italienne ('Ndrangheta). Pour la France 37 des 50 personnes physiques les plus fortunées disposent de comptes importants au Luxembourg. Ces chiffres seront bientôt remis en question, en hausse, car de nombreux camouflages difficiles à déceler sont encore possibles concernant le statut de propriétaire, l'organisation des filiales ou les clauses de confidentialité accordées au cas par cas. En outre, des pays comme les Pays-Bas, Chypre, l'Irlande ou Malte n'ont pas encore répondu à cette exigence, sans parler du Royaume-Uni exempté aujourd'hui de cette contrainte après le Brexit et de tous les autres paradis fiscaux dans le monde.

OpenLux met en évidence le refus des classes les plus riches à participer à l'effort collectif, dans une forme de cupidité qui les conduit à s'émanciper des contraintes citoyennes, mais aussi à contourner, contrevenir et s'exonérer des règles qui fondent une société démocratique. Leur importance comme lobbys dans les couloirs de Bruxelles et les liens des hommes politiques avec les dirigeants des firmes multinationales ou nationales peuvent expliquer, au moins en partie, la prudence excessive de l'Union européenne pour rétablir une justice fiscale communautaire.

⁵⁵ G. Zucman (2021), *Un impôt européen mettrait fin à l'optimisation fiscale*, Le Monde Open Lux ,13 février.

Rappelons que le système luxembourgeois avait été mis en place par Jean-Claude Juncker, qui fut ensuite Président de la Commission européenne. Dans ces conditions, les inégalités et les injustices ne pouvaient que croître, dans un système judiciaire européen hétérogène et hétéroclite qui offre de nombreuses facilités d'optimisation et d'évasion fiscales. Un impôt européen significatif permettrait de réduire ces injustices et de restaurer la démocratie⁵⁶.

Bibliographie

Assemblée Nationale (2013), *Lutte contre les paradis fiscaux : si l'on passait aux actes*, Rapport n° 1423, présenté par Alain Bocquet et Nicolas Dupont-Aignan, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1423.asp>

Barre, R., Fontanel, J. (1989), *Principes de politique économique*. Coll Eco+, PUG, Grenoble.

Brunat, E., Fontanel, J. (2021), La science économique comme idéologie. La science de gestion comme viatique de l'actionnaire. *Marché et Organisations*, 41.

Bradley Hackford (2016) : *Expatriation : Top 10 des pays les plus attractifs fiscalement en 2016*. 27 Avril. <http://www.bradleyhackford.com/expatriation-top-10-pays-plus-attractifs-fiscalement-2016/>

Chye-Ching Huang, Debot, B. (2015), *Transition Tax on Overseas Profits Versus Repatriation Tax Holiday: Understanding the Differences*, Center on Budget and Policy Priorities – Paper - April 10, 2015. <http://www.cbpp.org/sites/default/files/atoms/files/4-10-15tax.pdf>

Choubaeva, V., Fontanel, J. (2015), Les paradis fiscaux, réglementaires, bancaires et judiciaires ou les pays « filous ». *Esprit RI : Le blog officiel de l'ILERI*. 2015. <hal-01939424>

Coulomb, F., Fontanel, J. (2000) *La puissance des Etats et la globalisation économique*, Arès, Défense et Sécurité.

Corvaisier-Drouart, B., Fontanel, J. (2020), La pandémie, un révélateur d'une crise sociale et sociétale profonde, *France Forum*.

De Pietro, A. (2017), *The 12 Most Lucrative Tax Havens in the World*, *Moody's*, February 22, <http://fortune.com/2017/02/22/world-best-tax-havens-countries-corporate-business>

Fichner, J., Hennig, B.D. (2013), Offshore Financial Centres. *Political Insight* 4(3), 38. December.

Fichtner, Jan <http://www.jfichtner.net/offshore-intensity-ratio/>

Fontanel, J. (2001), *L'action économique de l'Etat*. Editions L'Harmattan,

⁵⁶ Fontanel, J. (2020), La globalisation atteinte du coronavirus. Inégalités, égoïsmes, ploutocratie, insécurité, Thucy afri-ct.prg, n°30

- Fontanel, J., Samson, I. (2002), L'Etat, un agent économique contestable et irremplaçable, *Humanisme et entreprises*
- Fontanel, J. (2005), *Globalisation en analyse. Géoeconomie et stratégie des acteurs*, L'Harmattan Paris.
- Fontanel, J. (2007), *Questions d'éthique : Guerre, démocratie, économie, éducation, marketing, sport, genre*, L'Harmattan, Paris.
- Fontanel, J. (2007), *A globalizaçao em « analyse » : geoeconomia e estrategia dos actores*, Instituto Piaget. Lisboa.
- Fontanel, J. (2007), *Economie politique humanitaire*, Colloquium, Economics of International security, Grenoble, 16-17 mars 2007.
- Fontanel, J. (2016), *Paradis fiscaux, pays « filous » . La fuite organisée des impôts vers les pays complices*. L'Harmattan, Paris.
- Fontanel, J., Sushcheva, N. (2019), La puissance des GAFAM : réalités, apports et dangers, *Annuaire Français des Relations Internationales AFRI*.
- Fontanel, J. (2019), *Conflits et guerres économiques. L'économie comme instrument de puissance*, Liber Amicorum de Jacques Aben, Montpellier.
- Fontanel, J. (2019), *GAFAM, a progress and a danger for civilization*, X Jubilee International Scientific and Practical Conference « Financial Architecture : Forced Economic Development in the Context of External Shocks and Internal Inconsistencies, State University of Economics of Saint-Petersburg, Hotel Ambassador, Saint-Petersbourg, 12 April 2019.
- Fontanel, J. (2020), *La globalisation atteinte du coronavirus. Inégalités, égoïsmes, ploutocratie, insécurité*, Thucy afri-ct.prg, n°30
- Fontanel, J. (2021), Mondialisation privée et impasses du multilatéralisme intergouvernemental, *Questions Internationales*, n° 101. Janvier-Février.
- Fenoglio, J (2017), *Paradise's papers : L'évasion fiscale met en danger nos démocraties*, *Le Monde*, 6 novembre.
- Lauer, S. (2016), Les multinationales américaines font un usage immodéré des paradis fiscaux, *Le Monde*, 16 Avril.
- Le Monde*, *Luxembourg, Radiographie d'un paradis fiscal*, *Le Monde Open Lux* ,13 février 2021
- OCDE (2014), *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, Transparence fiscale*, <http://www.oecd.org/fr/sites/forummondialsurlatransparenceetlechangederenseignementsadesfinsfiscales/rapportannuel-FM-2014.pdf>
- Oxfam America (2016), *Top 50 US Companies stash a trillion Dollars Offshore While Benefitting from Trillions in Government Support*, April 14, <http://www.oxfamamerica.org/press/top-50-us-companies-stash-a-trillion-dollars-offshore-while-benefitting-from-trillions-in-government-support/>
- Oxfam (2018), *Paradise Papers : le coût caché de l'évasion fiscale*, <https://www.oxfam.org/fr/egalite/paradise-papers-le-cout-cache-de-levasion-fiscale>

Tax Justice Network (2011), *Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires*, 30 Avril 2011. <http://www.stopparadisfiscaux.fr/qui-sommes-nous/article/le-tax-justice-network>

Tax Justice Network (2014), *Financial Secrecy 2015* <http://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2015-results>

Tax Justice Network (2011), *Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires*, 30 Avril 2011. <http://www.stopparadisfi>

Tax Justice Network (2018), *Financial secrecy Index*, <https://www.financialsecrecyindex.com/introduction/fsi-2018-results>

The White House (2016), *Steps to Strengthen Financial Transparency, and Combat Money Laundering, Corruption, and Tax Evasion*, The White House - Office of the Press Secretary - May 5. <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2016/05/05/fact-sheet-obama-administration-announces-steps-strengthen-financial>

Senate Committee on Finance (2016), *Navigating Business Tax Reform, Hearing*, April. <http://www.finance.senate.gov/hearings/navigating-business-tax-reform>

Shirer, A., El Mokhtari, M. (2018), *CumEx Files : Comment arnaquer le fisc avec la Bourse*, *Le Monde*, 18 octobre. <https://www.youtube.com/watch?v=aPXomQaSMxU>

Smith, R., Fontanel, J. (2008), *International security, defence economics and the powers of nations*, in « War, Peace and Security », edited by Jacques Fontanel and Manas Chatterji - Emerald, Bingley

Transparency International France (2014), *Mesure de l'importance des paradis fiscaux dans l'économie mondiale*, 15 mai, http://www.transparency-france.org/e_upload/pdf/resultats_finaux.pdf

Zucman, G. (2015), *The Hidden Wealth of Nations ; The Scourge of Tax Havens*, University of Chicago Press, Chicago, 200 pages.

Zucman, G. (2021) *Un impôt européen mettrait fin à l'optimisation fiscale*, *Le Monde Open Lux*, 13 février 2021